



April, 2007

IMPORTANT NOTICE

**IMPORTANT NOTICE
NEW BINGO REVENUE MODEL FOR POOLING
BINGO HALLS**

Based on extensive research, professional advice and consultative input the Registrar of the Alcohol & Gaming Commission of Ontario (AGCO) is moving forward on implementing a new revenue model for lottery schemes conducted and managed at bingo halls where revenues are pooled by the charities. The date for implementation is May 1, 2007.

In the Modernization of Charitable Gaming Direction and Priorities document released December 2005, the Registrar of Alcohol and Gaming committed to examining the revenue model for licensed charitable bingo. Consensus was reached by stakeholders that a new revenue model was critical to assisting the industry and resulting revenues to Ontario charities.

Subsequently, the Registrar commissioned HLT Advisory, a Toronto consulting firm with extensive experience in gaming research across Canada to develop a new revenue model for the bingo marketplace in Ontario. The new model has been developed in consultation with Ontario's charities, bingo hall operators and the AGCO's municipal lottery licensing partners. The result is a revenue model that has received approval in principle from all sectors of the bingo marketplace. The AGCO is committed to implementing this new revenue model that has been designed to address marketplace changes, and provide flexibility to the sector to meet further challenges that may arise in the future.

Avril 2007

AVIS IMPORTANT

**AVIS IMPORTANT
NOUVEAU MODÈLE DE RECETTES DE BINGO
POUR LES SALLES AVEC MISES EN COMMUN**

En se fondant sur les conclusions de vastes recherches, des avis professionnels et les résultats de consultations, le registrateur de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) met en œuvre un nouveau modèle de recettes pour les loteries mises sur pied et administrées dans des salles de bingo où les recettes sont mises en commun par les organismes de bienfaisance. La date de cette mise en œuvre est le 1^{er} mai 2007.

Dans le document intitulé Modernisation des jeux de bienfaisance -- Orientation et priorités, qui a été rendu public en décembre 2005, le registrateur des alcools et des jeux s'est engagé à examiner le modèle de recettes pour les bingos de bienfaisance inscrits. Les intervenants se sont entendus pour dire qu'il était essentiel d'établir un nouveau modèle de recettes pour aider l'industrie et appuyer les revenus qu'elle génère pour les organismes de bienfaisance de la province.

Par la suite, le registrateur a retenu les services de HLT Advisory, une société d'experts-conseils de Toronto possédant une vaste expérience dans le domaine de la recherche liée aux jeux au Canada, pour l'élaboration d'un nouveau modèle de recettes pour le marché ontarien du bingo. Le nouveau modèle a été élaboré après avoir consulté des organismes de bienfaisance, des exploitants de salles de bingo et les partenaires de la CAJO chargés de la délivrance de licences de loterie municipales. On a ainsi obtenu un nouveau modèle de recettes qui a été approuvé en principe par tous les secteurs du marché du bingo. La CAJO s'est engagée à instaurer ce nouveau modèle de recettes de bingo, qui tient compte des changements se produisant sur le marché et qui donne au secteur la souplesse nécessaire pour relever d'autres défis pouvant se présenter à l'avenir.

The main features of the new model are:

- game flexibility to maximize viability;
- reduction in prize boards, managed initially to 70% for bingo;
- a new marketing fund will be established;
- all bingo hall revenues (gaming and other) will now be split between the charitable licensees and the hall operators;
- revenues net of prizes and marketing will be split with the charities receiving 45% and the hall operators receiving 55%.

From their respective share of the gross proceeds, bingo hall operators are responsible for paying expenses, while the charities are responsible for paying administration and licence fee expenses. The new model strives to achieve balance through recognizing that charitable gaming is for charitable fundraising, but that operators require an adequate return to maintain the operations.

May 1st, 2007 is the implementation date for the new bingo revenue model. There have been considerable changes made by provincial and municipal licensing authorities, charities and industry in order to accommodate implementation. Some of these changes include:

- re-writing the Terms and Conditions
- implementing a new licensing process
- changing the reporting processes and licensing forms
- education and training

The AGCO continues to work with representatives of municipal lottery licensing authorities and all sectors of the bingo marketplace to identify key implementation

Les principales caractéristiques du nouveau modèle de recettes de bingo sont les suivantes :

- De la souplesse pour les jeux afin de maximiser la viabilité;
- La diminution des prix à gagner, pour les faire passer initialement à 70 % dans le cas des bingos;
- L'établissement d'un nouveau fonds pour le marketing;
- La répartition de tous les revenus des salles de bingo (jeux et autres) entre les organismes de bienfaisance titulaires d'une licence et les exploitants de salles;
- La répartition des revenus, déduction faite du montant des prix et des coûts de marketing, entre les organismes de bienfaisance (45 %) et les exploitants de salles de bingo (55 %).

Les exploitants de salles de bingo devront se servir de leur part des produits bruts pour payer les dépenses tandis que les organismes de bienfaisance seront tenus de payer les frais d'administration et les droits liés aux licences. Le nouveau modèle de recettes de bingo tente d'établir un équilibre en tenant compte du fait que les jeux de bienfaisance ont pour but de recueillir des fonds à des fins de bienfaisance, mais que les exploitants doivent obtenir un rendement adéquat pour continuer leurs activités.

Le nouveau modèle de recettes de bingo sera instauré le 1^{er} mai 2007. Un nombre considérable de changements ont été apportés par les autorités chargées de délivrer les licences provinciales et municipales, les organismes de bienfaisance et l'industrie pour appuyer la mise en œuvre du nouveau modèle. Voici certains de ces changements :

- Les modalités ont été réécrites;
- Un nouveau processus de délivrance des licences a été mis en place;
- Des changements ont été apportés aux processus de déclaration et aux formules de délivrance des licences;
- De la formation a été donnée.

La CAJO continue à travailler avec des représentants des autorités compétentes municipales et de tous les secteurs du marché du bingo afin de déterminer les

factors required to support the new revenue model. Regional meetings have been held in 6 areas across the province for bingo hall operators, bingo sponsors associations and municipal licensing authorities as part of a training and information program on the new revenue model and additional implementation details. Bi-weekly updates will continue until May 1st and as necessary following May 1st implementation to support additional information that needs to be communicated to all of the stakeholders.

The new revenue model is aimed at providing maximum adaptability for the charitable bingo industry so that it may react to a rapidly changing entertainment environment. It provides a balance of increased flexibility and enhanced accountability in order to ensure that the continued high standards of honesty, integrity and financial responsibility are maintained within the industry. The AGCO has also committed to a year end review of the revenue model and subsequent implementation initiatives to ensure that the model is effective and meeting its intended goals.

Contact:

Maggie Gorgiev
Gaming Registration Officer
416-326-8420

principaux éléments nécessaires pour l'instauration du nouveau modèle de recettes de bingo. Des réunions régionales ont été tenues dans 6 régions de la province pour les exploitants de salles de bingo, les associations de commanditaires et les autorités compétentes municipales dans le cadre d'un programme de formation et d'information lié au nouveau modèle de recettes de bingo. La CAJO continuera à envoyer des mises à jours aux intervenants toutes les deux semaines jusqu'au 1^{er} mai et après cette date, selon les besoins, pour les tenir au courant de toute information nouvelle.

Le nouveau modèle de recettes de bingo vise à donner à l'industrie des bingos de bienfaisance le plus de souplesse possible afin qu'elle puisse s'adapter rapidement à l'évolution du secteur des divertissements. Il établit un équilibre entre une plus grande souplesse et une responsabilité accrue afin d'assurer la viabilité des activités de financement des organismes de bienfaisance tout en veillant au respect de normes élevées d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité financière au sein de l'industrie. La CAJO s'engage également à faire une évaluation de fin d'exercice du modèle de recettes de bingo et d'initiatives subséquentes de mise en œuvre pour s'assurer que le modèle est efficace et qu'il atteint les objectifs visés.

Renseignements:

Maggie Gorgiev
Agente d'inscription aux fins des jeux
416-326-8420